

ÉDUCATION - ENSEIGNEMENT - APPRENTISSAGE

→ La situation

- › Les ruptures à l'œuvre (économiques, numériques, sociétale et environnementales) mettent « l'employabilité » des salariés au cœur des défis pour les prochaines années. Ces ruptures sont également d'incroyables opportunités qui s'ouvrent à la France et son économie : industrie 4.0, services numériques, bâtiments intelligents, énergie renouvelable, nouvelles mobilités, tourisme...
- › Dans cette nouvelle économie mondialisée, agile et fluctuante, les aptitudes des salariés en termes de compétences techniques et digital, savoir-faire et savoir-être, innovation et créativité sont des éléments cruciaux de compétitivité. L'accélération des bouleversements nécessite aussi une agilité plus grande de la formation.
- › Or le système éducatif français ne répond plus aux enjeux de l'avenir : profondément inégalitaire, générant 140 000 décrocheurs (17 % d'une classe d'âge), affichant une dégringolade continue dans les classements internationaux depuis quelques années, acceptant que 25 % des enfants entrant en 6^e ne sachent ni lire un énoncé, ni comprendre un texte court, ni réaliser des calculs élémentaires, ne considérant pas l'apprentissage comme une voie d'excellence...
- › Il y a donc urgence à se redonner une nouvelle ambition et de mener les réformes de structure indispensables. Et ces réformes, le monde en mutation accélérée nous oblige à les bâtir ensemble (entreprises et éducation), dans une dynamique commune pour faire gagner nos concitoyens et notre pays.

L'ambition commune en 15 sec

En matière d'enseignement et d'éducation, notre ambition est que, dans 10 ans, 100 % des élèves soient citoyens et employables à la fin de leur scolarité et tout au long de leur vie.

La méthode en 3 min

Être citoyen et employable, cela signifie : être capable de comprendre le monde dans lequel on agit, être capable de se former tout au long de la vie, de s'insérer dans le milieu économique, être curieux et innovant, savoir rebondir.

Cela nécessite d'agir sur 4 éléments :

1. Au primaire, la maîtrise indispensable d'un socle de connaissance générale de base, en y incluant une dimension numérique ;
2. Au secondaire, la valorisation dès l'enfance de l'envie d'apprendre et de la capacité à agir ;
3. L'information sur les trajectoires et les parcours possibles ;
4. Le renforcement de l'implication des entreprises dans la voie professionnelle (enseignement secondaire et supérieur).

Les mesures en 10/15 min

1. La maîtrise indispensable d'un socle de connaissance générale de base en y incluant une dimension numérique.

- › **Objectif** : afficher le primaire comme la priorité éducative des prochaines années - aucun élève ne peut quitter le primaire sans maîtriser les connaissances de base, leur contextualisation, et le numérique.
- › **Actions** : donner des moyens supplémentaires à l'école primaire autour de trois axes :
 - › **Confiance envers les enseignants et autonomie des écoles** : accompagner et soutenir les enseignants du primaire (formation, moyens, etc.) et autonomie de décision et d'organisation aux écoles.
 - › **Innovations** : permettre et financer les innovations, qu'elles soient pédagogiques, organisationnelles, techniques...
 - › **Personnalisation** : mettre l'enfant au centre des démarches et adapter les enseignements à sa situation propre.

2. La valorisation dès l'enfance de l'envie d'apprendre et de la capacité à agir.

» **Objectif** : faire évoluer la pédagogie pour intégrer et valoriser l'envie d'apprendre, la capacité à entreprendre et la curiosité afin de mieux repérer les talents, les aptitudes et les motivations.

» Actions

- › **Confiance envers les enseignants et autonomie des collèges et lycées** : donner une capacité d'action supplémentaire aux collèges et lycées notamment dans leur capacité à innover pédagogiquement (travail en commun, valorisation de l'initiative, etc.).
- › **Innovations et ouverture au monde** : favoriser les échanges entre monde éducatif et société civile au sens large (entreprises, artistes, chercheurs, etc.) et s'ouvrir plus à l'international.
- › **Personnalisation** : proposer des démarches permettant de repérer les talents, les aptitudes et les motivations afin de permettre une orientation plus adaptée à chaque jeune.

3. L'information sur les trajectoires et les parcours possibles.

» **Objectif** : refonder l'information permettant une orientation pertinente pour le jeune (métiers, formations, etc.), donner une lisibilité des parcours possibles et ouvrir les capacités à bifurquer en cours de formation.

» Actions

- › **Information réelle sur les débouchés** (nombre d'emplois, qualité des emplois dans un secteur cible, évolutions dans le temps...).
- › **Mesure et affichage**, de manière unifiée, de la **qualité et de la performance** des organismes de formation notamment pour l'entrée dans l'emploi à tous les niveaux (CFA, universités, grandes écoles, etc.) et en interrogeant entreprises/jeunes/intervenants...
 - **Développement de passerelles** à tous les étages entre les formations professionnelles, mais aussi entre les formations générales et professionnelles.
 - **Information unifiée sur les dynamiques d'emplois territorialisées** (ville, bassin d'emploi, département, région, national, européen...).
 - **Agilité** : accélérer la capacité de création d'une nouvelle formation/diplôme en faisant confiance et en évaluant le résultat plutôt qu'en autorisant à priori.

4. Le renforcement de l'implication des entreprises dans la voie professionnelle.

» **Objectif** : mettre les entreprises au cœur de la voie professionnelle pour mieux intégrer les mutations rapides des métiers dans un monde en évolution accélérée.

» Actions

› La définition des formations

- Les référentiels métiers doivent être rédigés sous la responsabilité des branches professionnelles.
- Les ouvertures des formations doivent être définies par les branches professionnelles.

› La liberté de financement direct ou mutualisé

- Liberté d'ouverture ou de fermeture des centres de formation professionnelle quand le financement est 100 % privé.
- Liberté de financer sur appel d'offres des innovations pédagogiques ou des formations spécifiques (branches, entreprises).
- Liberté de rémunérer à la prestation de toutes les formations afin d'intégrer l'innovation (à distance, présentielle...) et l'agilité.

› La simplification

- Le droit de l'apprentissage doit être aligné sur le droit commun du travail.

› L'évaluation

- L'évaluation des jeunes sur la partie professionnelle doit se faire conjointement par les entreprises et les enseignants.